

Conditions de participation
Concours des initiatives intergénérationnelles
Semaine québécoise intergénérationnelle 2022

Qui peut participer?

Le concours est ouvert aux **organismes, institutions ou individus** ayant mis en œuvre une activité ou un projet favorisant le rapprochement entre les générations.

Sont exclus les organisations à but lucratif, politique ou prosélyte, ou encore faisant preuve de discrimination à l'égard de l'âge, de l'origine, du sexe ou de la religion.

Quels sont les critères?

Pour pouvoir être soumise au concours, une initiative doit avoir eu lieu **entre avril 2021 et mars 2022**, de manière ponctuelle, occasionnelle ou régulière, et :

1. toucher directement **au moins deux générations non issues de la même famille**,
2. contribuer à l'**amélioration de la qualité de vie**,
3. générer des **effets sociaux mesurables**,
4. pouvoir **être reproduite** ailleurs et par d'autres,
5. lutter contre l'**isolement** ou encourager la **participation à la vie citoyenne**,
6. favoriser le **lien social**, l'**engagement**, l'**inclusion** ou l'**apprentissage**.

Les initiatives qui impliquent les personnes les plus vulnérables ou marginalisées seront favorisées.

Un projet ne peut concourir s'il a été primé dans les deux années précédant cette édition du concours. Les lauréats peuvent cependant présenter un projet différent.

Intergénération Québec se réserve le droit de ne pas sélectionner un projet si la candidature soumise ne répond pas à ces critères ou manque de clarté.

Vous n'avez pas encore mis en place d'initiative, mais cela vous intéresse?

Pourquoi ne pas profiter de cette occasion pour vous lancer?

Besoin d'inspiration? Consultez notre répertoire d'initiatives [Résot'âges](#) ou contactez-nous!

Pourquoi s'inscrire?

- pour gagner de la visibilité en figurant dans Résot'âges, notre plateforme dynamique et interactive de projets intergénérationnels, et ainsi inspirer d'autres organismes,
- pour courir la chance d'être primé lors d'un forum qui réunit les acteurs de la solidarité intergénérationnelle québécoise et de remporter **une bourse de 1000 \$**.

Comment s'inscrire?

Remplissez le [formulaire d'inscription en ligne](#), directement sur notre site Internet.

Merci de bien vouloir **détailler votre activité** et **répondre à toutes les questions**.

Un complément d'information pourrait vous être demandé pour confirmer votre inscription.

Une seule pièce jointe est autorisée (affiche, document complémentaire, photos, etc.).

Une fois votre formulaire envoyé, assurez-vous de bien recevoir un accusé de réception de notre part.

Pour être déclarés finalistes, les participants devront :

- **répondre** aux appels téléphoniques d'Intergénérations Québec dans les 10 jours ouvrables suivant la sélection des projets retenus,
- **confirmer** qu'ils remplissent les conditions d'admissibilité au concours,
- **fournir** au moins une photo de résolution imprimable illustrant leur initiative dans les délais prescrits.

La bourse devra être acceptée et acheminée **dans les trois mois** suivant la remise de prix et ne pourra en aucun cas être en totalité ou en partie transférée ou échangée.

Les décisions du comité de sélection sont finales et sans appel.

Quand s'inscrire?

Au plus tard le **dimanche 27 février 2022**.

Pour plus d'informations :

Matthieu Fannièrre, chargé de projet et de communication

514 382-0310 (ou 1 866 772-7222), poste 203

communication@intergenerationsquebec.org